

Pack Europe / Monde

Tarifs de remboursement :

Remboursements Sécu + complémentaire santé⁽¹⁾ dans le cadre du parcours de soins coordonné. Tarifs TTC taxes d'assurances et frais de gestion inclus.

23€/mois
en Europe

37€/mois
hors Europe

En France :
20€/mois
avant et après
votre voyage

HOSPITALISATION

Hospitalisation (chirurgie et médecine)
Transport lié à l'hospitalisation
Forfait journalier
Participation forfaitaire de 24€⁽¹¹⁾

100% frais réels sans franchise ^(3, 4)

100%⁽¹⁾

Pris en charge

FRAIS MÉDICAUX

Consultation généraliste et spécialiste
Pharmacie
Appareillages divers et accessoires
Pansements, aérosols, alimentation sans gluten
Transport non lié à une hospitalisation
Radiologie
Analyses/Laboratoires
Actes de chirurgie sans hospitalisation
Médecin psychiatre et neuropsychiatre
Soins infirmiers
Kinésithérapie
Orthophoniste et orthoptiste

100% frais réels sans franchise ^(3, 4)

100%⁽¹⁾

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Envoi médicaments indispensables et introuvables sur place
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger
Transport de l'assuré au centre médical
Rapatriement de l'assuré à son domicile
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré
Prise en charge d'un titre de transport

100% frais réels sans franchise ^(3, 4)

Frais de séjour pour un membre de la famille de l'assuré

Retour anticipé de l'assuré

Transmission des messages urgents

Assistance juridique à l'étranger

Caution pénale à l'étranger

Avance des fonds

Individuelle accident

Capital décès accidentel

Capital Invalidité permanente accidentelle
(franchise relative en cas d'invalidité 30%)

Responsabilité civile (franchise par sinistre 80€)

> vie privée : dommages corporels

> vie privée : dommages matériels

> locative : dommages matériels aux biens du propriétaire

Perte, détérioration ou vol de bagages

Par assuré (franchise par dossier 31€)

Limitation des objets de valeur

Billet aller et retour

50€ maximum par personne et par jour
300€ maximum par sinistre

Billet retour simple

100% frais réels

3 000€

7 500€

500€

1 525€

Jusqu'à 30 000€

305 000€

305 000€

50 000€

915€

460€

FORFAITS COMPLÉMENTAIRES⁽²⁾

Forfait prothèses dentaires et orthodontie⁽⁵⁾

Forfait lunettes, verres un seul forfait tous les 2 ans⁽⁶⁾

Forfait lentilles⁽⁶⁾

Forfait naissance⁽⁷⁾

Forfait prothèse auditive

Médicaments hors prescriptions⁽⁸⁾

Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale)

Forfait test de grossesse⁽²⁾

Forfait pilule et anneau contraceptif⁽²⁾

Préservatifs masculins et féminins⁽⁹⁾

Forfait ostéopathie, homéopathie, acupuncture, diététique⁽²⁾

30€/an

50, 200€/an⁽¹⁰⁾

30€/an

60€/an

60€/an

20€/an

60€/an

10€/an

40€/an

20€/an

30€/an

Tous les détails sur ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas dans nos garanties.
Règlement mutualiste disponible sur smerra.fr/informations-legales

La complémentaire santé Confort respecte les articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale relatifs aux « contrats responsables ». Elle ne prend pas en charge les majorations liées au non respect du parcours de soins coordonné, la contribution forfaitaire de 1€, les franchises et la part non remboursable liée aux dépassements.

(1) Les taux de remboursement s'appliquent sur la base du tarif de responsabilité fixé par la Sécurité sociale (TRSS) au 12/03/2020 et incluent le remboursement de la Sécurité sociale. La modification des taux de la Sécurité sociale n'entraîne pas une majoration des taux de remboursement des complémentaires santé. De plus, le remboursement des dépenses consécutives à une maladie ou à un accident ne peut être supérieur au montant des frais engagés. La participation forfaitaire de 1€ et les franchises ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

(2) Le versement des forfaits est conditionné à la présentation de l'ordonnance et de la facture nominative acquittée et dûment certifiée par le professionnel de santé. Tous les forfaits mutualistes sont calculés sur 12 mois. Le montant réel de votre forfait est calculé au prorata du nombre de mois de cotisation.

(3) Assurance à l'étranger : Contrat Pack Europe Pack Monde n°4.090.474, souscrit auprès d'AIG, et notice d'information V11, consultable sur smerra.fr.

(4) Frais médicaux à l'étranger dans la limite 350 000€ par dossier et par personne, suite à un accident ou une maladie garantis, à l'exclusion des frais dentaires pris en charge à 70% des frais réels et dans la limite de 230€.

(5) Forfait s'appliquant aux prothèses dentaires et à l'orthodontie remboursées ou non par la Sécurité sociale.

(6) Montures, verres et lentilles remboursés par la Sécurité sociale.

(7) Versée à la mère sous réserve que la date de souscription de la complémentaire santé soit antérieure d'au moins 10 mois au jour de la naissance. Forfait limité à une prime par enfant.

(8) Le versement est conditionné par la présentation d'une facture nominative acquittée. Réserve aux médicaments faisant l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

(9) Pour les préservatifs masculins et féminins, le versement est conditionné par la présentation d'une facture nominative acquittée.

(10) Le montant remboursé varie selon le type d'équipement et le niveau de correction (verre simple, complexe ou hypercomplexe), cf. contrat responsable. Les montants des forfaits indiqués correspondent au montant maximum de prise en charge (monture incluse dans la limite de 150€ et ticket modérateur inclus). Ces forfaits ne sont pas proratisés.

(11) Prise en charge de la participation forfaitaire de 24€ prévue par l'article R.322-8 du code de la Sécurité sociale.

Les contrats sont souscrits par l'intermédiaire de SEM ASSUR : SARL de Courtage d'Assurance au capital de 182.938€, immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 998, RCS LYON 390 191 799 – Code APE 6622Z. Garantie financière et d'assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. Siège social : 43 rue Jaboulay, 69007 Lyon, smerra.com.

MODALITÉS DE RÉTRACTATION Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Vous avez la faculté de renoncer à votre souscription en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : SMERRA, 43 rue Jaboulay 69349 LYON Cedex 07.